



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 mars 2008

Service instructeur
Mission Prospective Territoriale

N° 2008-3-5-4

Service consulté
DAR, DPS, ADAUHR

PROJET POUR LE HAUT-RHIN - TERRITORIALISATION



Réalisation de l'antenne du Conseil Général dans le Val d'Argent

Résumé : *Le Présent rapport a pour objet de présenter les principales caractéristiques de cette opération, les fonctions qui seront exercées dans cette antenne, les besoins en surface ainsi que les estimations financières. Il propose, en conclusion :*
- l'approbation de la réalisation d'ensemble de ce projet,
- l'acquisition de l'immeuble et des terrains de l'ancien hôpital "Chenal", situé 15 rue Reber, et appartenant à l'IMP Foyer Adultes Handicapés de Sainte Marie-aux-Mines, à l'Euro symbolique.

INTRODUCTION

Lors de sa séance du 29 juin 2007, **l'Assemblée départementale a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin.** Elle a ainsi pris acte des travaux et propositions d'actions engagés pour les cinq années à venir, retenu la carte des Territoires de Vie, approuvé les orientations, les objectifs et donné mandat au Président pour poursuivre les réflexions et les démarches de mise en œuvre des actions proposées dans le rapport d'étape.

Au cœur du Projet pour le Haut-Rhin, **la Territorialisation** de nos services et de nos politiques tient une place majeure, et se concrétise au travers de **3 directions d'action principales :**

- le renforcement et la réorganisation de **notre présence dans les Territoires**, au contact direct des usagers
- des évolutions majeures dans l'organisation de **notre administration** (projets de service, réorganisation ciblée)
- de nouveaux modes de connaissance, de prise en compte et de **collaboration avec les Territoires.**

Ces directions d'action étant fortement liées entre elles et complémentaires.

La 1^{ère} de ces directions d'action, à savoir le **renforcement de notre présence dans les Territoires de Vie**, se concrétise en particulier par **la mise en place d'antennes du Conseil Général** marquées et bien identifiées dans chaque Territoire de Vie.

Le 19 octobre 2007, lors des Orientations Budgétaires, une communication a été faite à l'Assemblée départementale sur l'avancement de la mise en place de ces Antennes. Parmi celles-ci figurait notre future antenne principale du Territoire de Vie "Piémont – Val d'Argent", située à STE MARIE-AUX-MINES. Depuis lors, ce projet qui a évolué est aujourd'hui clairement défini.

L'ANTENNE DU CONSEIL GENERAL DANS LE VAL D'ARGENT

L'antenne du Val d'Argent pourrait être créée sur le site de l'ancien hôpital "Chenal", situé 15 rue Reber à Sainte Marie-aux-Mines, propriété de l'Institut médico-pédagogique Foyer Adultes Handicapés de Sainte Marie-aux-Mines. Proche du centre-ville, cette propriété est accessible et facilement repérable ; elle va bénéficier d'un aménagement paysager de ses environs.

Sur ce site, le Conseil Général du Haut-Rhin regroupera, en une seule entité, les services suivants : l'Espace Solidarité, avec le CMS, le Pôle Gériatrique et le SAVS, l'accueil relais généraliste du Conseil Général, des bureaux – salles de réunion pour le Conseil Général, l'animateur coordonnateur, pour des permanences de différents services... ;

A proximité de ce site, l'établissement public autonome "Les Tournesols" créera un accueil de jour, alors même que les Hôpitaux Civils de Colmar gèrent aujourd'hui les deux services (infanto-juvénile et adulte) du Centre d'Activité Thérapeutique Temps Partiel (CATTP).

Ce Pôle des Solidarités concrétisera une remarquable recherche permanente de synergies entre services complémentaires, et d'optimisation des réponses à apporter aux besoins de la population du Territoire de Vie et de son économie, dans le cadre de partenariats efficaces.

Cette opération qui nous conduit à regrouper, à mieux organiser nos activités et à offrir de meilleures conditions d'accueil et de service aux usagers nous permettra bien entendu de libérer les locaux occupés aujourd'hui par l'Espace Solidarité, le Centre médico-social, le Pôle Gériatrique.

Il est proposé au Conseil Général d'acquérir, pour l'Euro symbolique, le bâtiment historique situé en façade, ainsi que la totalité du terrain d'assise de 39,11 ares, permettant un aménagement de qualité et des possibilités de parking, et d'en assurer financièrement la réhabilitation et l'aménagement.

Une première estimation permet de situer la dépense du Département relative à la réhabilitation et à l'extension du bâtiment qu'il occupera ainsi qu'à l'aménagement extérieur à hauteur de 3 050 000 € TTC.

Pour information, le Département sera également sollicité, dans le cadre de ses aides de droit commun, pour la réhabilitation-extension, à proximité, d'un accueil de jour de l'EPA « Les Tournesols ».

A la demande du Conseil Général, l'ADAUHR a réalisé, en relation étroite avec nos services une étude de faisabilité. Vous trouverez en annexe de ce rapport, des tableaux présentant les besoins en surfaces des différents services du Conseil Général qui occuperont ces locaux, ainsi que l'estimation sommaire du coût de l'opération.

En conclusion, je vous propose :

- ✓ d'approuver la réalisation d'ensemble de ce projet
- ✓ de décider l'acquisition de la propriété de l'Institut médico-pédagogique Foyer Adultes Handicapés de Sainte Marie-aux-Mines cadastrée comme suit : "commune de Ste Marie-aux-Mines, section AS n° 72, 15 rue Reber, d'une contenance de 39,11 ares",
- ✓ d'autoriser le Président à signer tous documents découlant de cette acquisition, notamment l'acte translatif de propriété,
- ✓ de fixer le prix d'acquisition à l'Euro symbolique,
- ✓ de préciser que la dépense liée à l'acquisition est imputée au programme B053, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202, enveloppe 99670 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER